Envoyé en préfecture le 29/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20250818-A2025_286-AR

ETAT-CIVIL

ARRETE MUNICIPAL

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL

N°2025_286

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

ARRETE

Article 1 :
Madame Amira EL MESSAOUDI, Conseillère Municipale de la Ville de SECLIN, est déléguée pour exercer **le Samedi 30 août 2025 ,** sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil de ladite Commune.

Article 2 :
Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :
L'arrêté sera publié en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Fait à SECLIN, le 18/08/2025

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Etat Civil

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le : 29 AOUT 2025
Et de la publication le : 29 AOUT 2025